



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRUN-LAURAGAIS

L'an deux mille vingt, le vingt-huit août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montbrun-Lauragais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent Braak, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 15

Date de convocation : 24/08/2020

Présents : APPY Carole, BAQUIE Frédéric, BERNADBEROY Marc, BREFORT André, BIGEONNEAU Didier, BRAAK Laurent, BRUNET Pierre, CAZOTTES Aurélien, CHAMBEU Marine, DO ESPIRITO SANTO Nathalie, DUBORPER Nathalie, LEON Olivier, PEGORAROTTO David, RUMEAU Frédérique.

Pouvoirs : FERRIE Nathalie à LEON Olivier

Absents : -

Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

M. Didier BIGEONNEAU a été élu secrétaire de séance.

2020/28. Taux des impôts locaux 2020

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 1369A du Code Général des Impôts et de l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes devaient voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 juillet 2020. A ce jour il n'est donc plus possible de les modifier. Sachant que le nouveau Conseil n'a pas eu avant cette date les éléments nécessaires à cette décision, les taux votés en 2019 sont reconduits comme tels :

- Taxe d'Habitation (TH) : 12,64 %
- Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) : 14,35 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) : 70,22 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte les taux d'imposition 2019, soit 12,64 % pour la taxe d'habitation, 14,35 % pour le foncier bâti, 70,22 % pour le foncier non bâti
- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

**Pour copie conforme,
Transmis en Préfecture le 04/09/2020
Rendu exécutoire le 31/08/2020
Affiché le 04/09/2020**

Le Maire, Laurent BRAAK

